

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet de modernisation
de la cimenterie
d'AIRVAULT (79)

-

Dates de la concertation

Du 1^{er} juillet au 24 septembre 2021

Emmanuelle Crepeau et
Claude Renou désignés par
la CNDP

Date de remise du rapport, le 22 octobre 2021



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants.....	3
Introduction.....	4
Le projet objet de la concertation	4
La saisine de la CNDP	10
Garantir le droit à l'information et à la participation	11
Le travail préparatoire des garants	12
L'étude de contexte	12
Les résultats de l'étude de contexte	12
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	13
Avis sur le déroulement de la concertation	18
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	19
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	19
Synthèse des arguments exprimés	23
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	23
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	26
Recommandation des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	28
Liste des annexes.....	29
Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants	30
Annexe 2 - Dispositif d'information	32
Annexe 3 – Annonces légales.....	37
Annexe 4 - Exemple de formulaire CNDP.....	40

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 22 octobre 2021 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://concertation-airvault2025.fr/> .

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

À l'issue de la concertation préalable sur le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault il ressort :

- Une forte adhésion locale pour un projet attendu qui pérennise une activité industrielle ayant structuré le territoire et permis son expansion économique et sociale. Un sentiment général qui explique en partie la faible participation du public à la concertation.
- Des inquiétudes exprimées relatives aux nuisances sonores, olfactives et visuelles de la cimenterie.
- Une contribution des salariés au projet, nourrie de leur expertise d'usage et technique du site industriel.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Des précisions sont demandées au maître d'ouvrage relatives à des questions et remarques n'ayant pas reçu de réponse. Celles-ci concernent en particulier les impacts du projet sur :

- les conditions de travail,
- les nuisances,
- le paysage,
- la circulation des poids lourds,
- la santé des personnels et des habitants.

Les garants recommandent de poursuivre une participation active et une information constante du public sur l'évolution administrative du dossier jusqu'à l'enquête publique.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suites à donner aux interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou ayant été insuffisante

1. Répondre aux questions et observations du registre dématérialisé listés page 26 et 27 du présent bilan.
2. Prendre en compte les demandes des salariés relatives aux conditions de travail (cf. demandes du CSE de la cimenterie) ;
3. Préciser et formalise l'impact des techniques utilisées sur la réduction des nuisances actuelles (bruit, odeur) ;
4. Informer la population des décisions prises pour l'intégration paysagère de la tour à cyclones ;
5. Préciser l'impact du projet sur la circulation des poids lourds sur les 4 axes principaux, en fournissant des chiffres qui englobent l'ensemble du trafic (VL et PL) ;
6. Répondre aux interrogations formulées par le public sur la problématique santé, en réalisant par exemple une étude sur la santé des personnels et de la population locale depuis la création de la cimenterie ;
7. Apporter une réponse aux interrogations sur le devenir des équipements actuels de l'usine qui vont être désaffectés ... Leur déconstruction est-elle prévue ?

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Puisque le code de l'environnement (artL.121.8), prévoit une concertation continue jusqu'à l'enquête publique, les garants **recommandent au maître d'ouvrage de mettre en place une participation active et une information constante du public au fil des décisions prises ou à prendre pour l'ensemble de la procédure, ce, jusqu'à l'enquête publique.**

Il lui revient de déterminer les moyens et structures qui lui semblent les plus pertinents pour que le public soit informé le plus rapidement possible des décisions prises inhérentes à l'évolution du projet. Par exemple : Comité de suivi comprenant des habitants, des salariés, des représentants d'associations locales..., des réunions publiques, une newsletter ...

Introduction

Le projet objet de la concertation

La cimenterie Ciments Calcia d'Airvault produit et distribue du ciment pour le marché français et tout particulièrement pour l'Ouest du territoire national.

Le projet « Airvault 2025 » a pour objet la modernisation de plus de 80% du process industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles.

L'ambition principale est de faire évoluer la cimenterie d'Airvault pour en faire un site de référence portant les engagements du groupe en termes de réduction de l'empreinte carbone, de développement de l'économie circulaire et d'ancrage local.

La mise en service de la nouvelle usine est prévue en 2025.

(Cf. Présentation du projet sur le site : <http://concertation-airvault2025.fr/accueil/essentiel-a-savoir/>)

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**



Direction Générale
Les Technodes
78931 Guerville

Durant la concertation, Ciments Calcia était représenté par Monsieur le Directeur de la cimenterie d'Airvault, par Monsieur le Directeur performance de la cimenterie, par Monsieur le Directeur Performance et Développement Industriels – France, par Madame la Directrice Marketing et Communication – France.

Le projet sera ensuite soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres.

- **Carte du projet ou plan de situation¹ :**



¹ Carte extraite du dossier de la concertation, page 24

- **Objectifs du projet**

Le projet a pour objectifs de répondre à plusieurs enjeux déterminants pour l'amélioration et la pérennité du site.

Un enjeu sociétal : la décarbonation² environnementale

Par ce projet, le maître d'ouvrage s'appuie sur l'innovation technique pour renforcer son engagement environnemental sur le site.

L'un des enjeux majeurs du projet est la baisse significative de l'empreinte carbone de l'usine avec une réduction des émissions de CO₂ de :

- 17 % pour les émissions spécifiques de CO₂ à la tonne de clinker³
- 25 % pour les émissions spécifiques de CO₂ à la tonne de ciment

La mise en place d'une voie sèche permettra d'augmenter les sources de combustibles en élargissant le champ des déchets valorisables, avec une augmentation significative de la part de biomasse, ce qui permettra de multiplier par 4 la consommation de ces déchets, en recourant prioritairement à ceux produits sur le territoire.

Le projet vise à augmenter la substitution thermique de 49% à 88%. Cette augmentation importante sera assurée notamment par une utilisation 10 fois plus importante de CSR (combustibles solides de récupération).

Ces combustibles seront utilisés en lieu et place du charbon et du coke de pétrole permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone (émissions de CO₂⁴) de la production de clinker grâce à une part biomasse plus importante (l'utilisation sera multipliée par 3 avec le projet) et à l'utilisation de gaz.

Diminuer la consommation thermique et électrique spécifique de l'usine avec l'utilisation des Meilleures Technologies Disponibles, pour améliorer la performance énergétique du site.

Un enjeu réglementaire environnemental

Pour ce projet, le maître d'ouvrage utilisera les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour respecter les seuils de rejets des émissions atmosphériques.

Ainsi, grâce au nouveau process industriel, il sera possible de :

- Satisfaire les exigences réglementaires de rejets de dioxyde de soufre (SO₂) afin de garantir la pérennité de l'usine sans dérogation
- Réduire à la source les émissions d'oxydes d'azote (NOx)

Un enjeu industriel

Il consiste à améliorer la performance technique du site et à optimiser la production.

Pour se faire, il faut :

- Améliorer l'efficacité des installations et la production en modernisant les process industriels de l'usine, il sera ainsi possible d'optimiser et par là même d'augmenter la capacité de production de clinker à 1,25 Mt et de ciments à 1,65 Mt.

Une adaptation au marché

Les nouveaux procédés de fabrication permettront une plus grande flexibilité dans la production des ciments, c'est-à-dire, in fine, une plus grande diversité de types de ciments produits possibles (mix produit) et ainsi une meilleure adaptation au marché et à ses besoins.

² La décarbonation désigne l'ensemble des mesures et techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions de CO₂, d'une entreprise ou d'un secteur d'activité.

³ Le clinker est une roche artificielle issue de la cuisson de la chaux mélangée à la silice, l'alumine et le fer.

⁴ Formule chimique du dioxyde de carbone, aussi appelé gaz carbonique ou anhydride carbonique.

En produisant plus de clinker sur place et ainsi en équilibrant le ratio clinker produit/ciment produit, l'usine pourra homogénéiser sa capacité de production et ainsi ne plus avoir recours aux apports extérieurs de clinker.

Un enjeu humain

Moderniser le site au bénéfice des salariés et des riverains est également un objectif du projet.

La modernisation du site sera également synonyme d'amélioration des conditions de travail pour les salariés actuels et futurs de l'usine.

Elle permettra la réduction/suppression d'opérations manuelles très sensibles. De plus, les technologies de suivi par capteurs permettront d'agir au plus près pour éviter les interventions humaines.

Le déploiement des technologies les plus modernes occasionnera une formation nécessaire du personnel et une montée en compétences certaine dans ces technologies de pointe. (Informatique procédé, Régulation et mesures, Mécanique, Pilotage des nouvelles installations).

Le déploiement des meilleures techniques disponibles permettra d'améliorer les incidences environnementales du site (émissions de CO₂, consommation énergétique, qualité de l'air, odeurs, ressources en eau...). Le projet sera également au bénéfice des riverains et du territoire.

Avec de nouvelles installations et un procédé technologique à la pointe, le projet va contribuer à l'attractivité du site industriel, un plus nécessaire pour recruter de nouveaux salariés.

Un enjeu économique local

Le projet répond aussi à l'enjeu de conforter la cimenterie dans son rôle économique essentiel sur le territoire.

Avec plus de 130 salariés et le recours à la sous-traitance locale, l'usine est pourvoyeuse d'emplois indirects sur le territoire (plus de 300 emplois). En tant que site majeur pour l'économie locale, le maintien de l'usine d'Airvault sur le territoire est un enjeu essentiel. En contribuant à la pérennité du site, le projet garantira le maintien de ces emplois.

En augmentant l'activité du site et la production, le projet occasionnera un recours important à l'approvisionnement local de combustibles de substitution et renforcera le rôle de la cimenterie dans l'économie circulaire du territoire.

De même, le projet maintiendra le recours à la sous-traitance locale et aux entreprises de services liées à l'usine : transport,

La montée en puissance de la consommation de combustibles alternatifs va impacter positivement ce secteur (emplois indirects).

• Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Le changement de process de cuisson prévu dans le projet permettra d'augmenter les sources de combustibles de substitution. Ainsi, sera augmenter l'utilisation de combustibles alternatifs (majoritairement des combustibles solides de récupération dits CSR) de 50 % à 88 %, à la place des combustibles traditionnels (charbon, coke de pétrole et surtout gaz) réduits à 12 %.

Un plus grand nombre de déchets serait valorisable, et la part de biomasse (matière organique d'origine végétale ou animale) utilisée sera augmentée.

Le process actuel de l'usine qui implique la création puis le séchage de granules conduit à une consommation d'énergie élevée.

Avec l'utilisation des "Meilleures Techniques Disponibles", le projet améliorera la performance énergétique du site avec une baisse de la consommation thermique et de la consommation électrique.

Ainsi, sont prévues :

- une baisse de 14 % de la consommation thermique spécifique à la tonne de clinker ;
- une baisse de 10 % de la consommation électrique spécifique à la tonne de ciment.

Des Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Ces combustibles sont préparés pour être valorisés en tuyère (brûleur du four) et au précalcinateur (dans la tour de préchauffage). Un combustible solide de récupération est un combustible préparé à partir de déchets non dangereux et non valorisés. Il est composé de matières elles-mêmes issues de la valorisation de certains types de déchets broyés : déchets industriels banals, encombrants de déchetteries, bois, plastiques, cartons...

Réduction des émissions de SO₂⁵ et de NO_x⁶ avant leur sortie par la cheminée

Par la mise en place :

- D'un laveur de fumées : une installation visant à diminuer sensiblement les émissions de SO₂. Il repose sur le principe d'un mélange d'eau et de calcaire dilué et pulvérisé dans le flux des fumées, de façon à lier le SO₂ au calcaire. Le produit issu de cette réaction chimique est du gypse synthétique, qui est ensuite valorisé dans le broyage ciment.
- D'un système de réduction non catalytique sélective (SNCR) : un processus de réduction d'émission de NO_x optimisé pour la voie sèche. Il consiste à pulvériser de l'eau ammoniacuée dans la zone de process où les gaz sont à une température comprise entre 950°C et 1050°C. La réaction chimique entre cette dernière et les NO_x présents dans les gaz, forme de l'eau et du diazote, contenus naturellement dans l'air atmosphérique.

Les évolutions du process permettent des économies d'énergies

Ces économies s'expliquent par deux évolutions majeures dans le process industriel de cuisson du clinker :

- La mise en place d'un broyeur à cru vertical pour broyer finement la matière première jusqu'à l'obtention du "cru" ;

Ce qui apportera :

- un meilleur échange thermique entre la matière première et les gaz chauds pour le séchage ;
- une diminution de 50 % de l'énergie électrique nécessaire pour le broyage par rapport aux actuels broyeurs à boulets.

- Un four à voie sèche avec une tour à cyclones de cinq étages et une précalcination. Le rendement énergétique de ce process est meilleur que le process à voie semi-sèche actuel. Car la surface d'échange entre le cru et les gaz chauds est optimisée. De plus la précalcination assure une meilleure répartition de la charge thermique, gage d'efficacité énergétique.

LES SCENARII ALTERNATIFS PRÉSENTÉS DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION

Scénario N° 1 - Le projet présenté à la concertation.

Il concerne la transformation des process actuels de l'usine telle que décrite dans le dossier (construction d'une voie sèche avec pré-calcinateur en lieu et place des deux lignes actuelles en voie semi-sèche).

Trois scénarii alternatifs ont été présentés et sont détaillés dans le dossier de concertation.

Scénario N° 2 - Le maintien des installations actuelles.

Scénario N° 3 - La transformation du site en centre de broyage.

Arrêt de la production de clinker à l'usine d'Airvault /100% du clinker importé - Maintien de la capacité de broyage ciment.

Scénario N° 4 - La transformation du site en centre de distribution.

Arrêt de la production de ciment et de clinker sur le site - Maintien de la capacité de silotage - Venue du ciment par camion - Activité d'ensachage seulement

⁵ Formule chimique du dioxyde de soufre

⁶ Formule chimique de l'oxyde d'azote

- **Coût⁷**

Budget prévisionnel estimé : 285 millions d'euros

Principaux postes (coûts estimés, > 10M€) :

Poste	Coût estimé (M€)
Tour à cyclones et précalcination	36
Environnement : Systèmes abatement NO _x So _x , dépoussiérage des gaz	34
Stockage et manutention du cru	28
Broyeur à Cru	26
Gestion de projet	22
Manutention ciment, clinker, laitier	20
Refroidisseur clinker	14
Installation combustibles alternatifs	14
Concasseur	12
Four	12
Modernisation broyeurs à ciment	10

- **Contexte du projet**

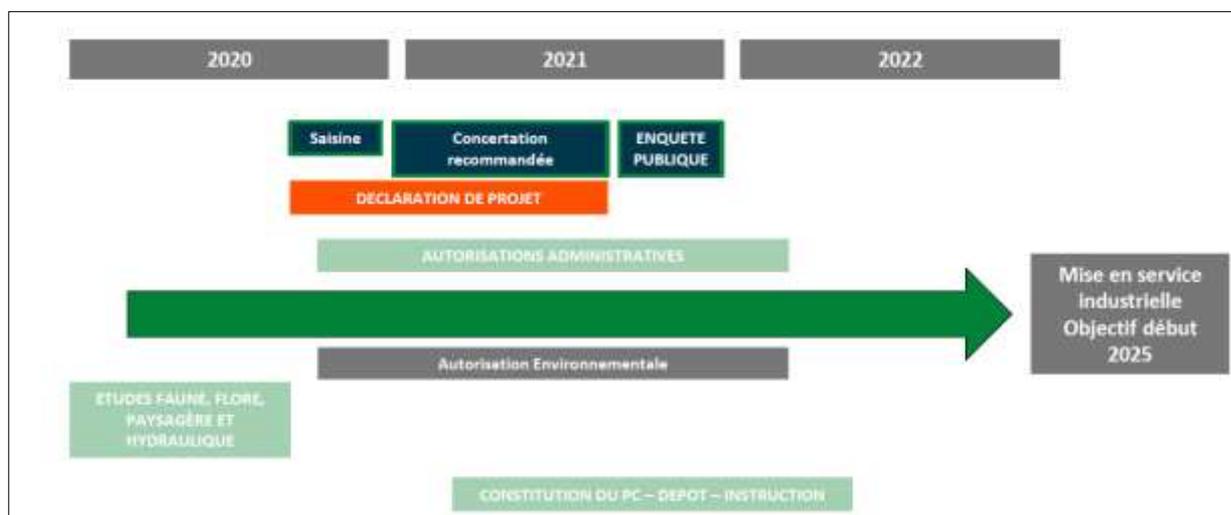
Les porteurs de projet mettent en avant la volonté du Groupe HeidelbergCement d'investir sur le territoire au travers de sa filiale Ciments Calcia afin de mettre en application son engagement de réduction de l'empreinte environnementale de neutralité carbone du matériau béton.

Ce projet répond à des enjeux déterminants d'amélioration et de pérennité du site d'Airvault, par la modernisation de son unité de production de ciment.

Il constitue également une opportunité de développer la performance environnementale du site en déployant l'innovation et les meilleures technologies disponibles.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée⁸**

Ce calendrier est celui prévu initialement. Bien qu'ayant pris du retard dans la décision d'investissement, il reste l'objectif à atteindre pour le maître d'ouvrage.



⁷ Tableau extrait de la présentation du projet à la CNDP du 26 août 2020, page 17

⁸ Schéma extrait de la présentation du projet à la CNDP datée du 26 août 2020, page 18

Schéma décisionnel

La décision d'investissement a été prise par le groupe HeidelbergCement après une réflexion de 5 mois. Ce temps de latence a retardé le projet d'autant, celui-ci devait initialement être soumis à la CNDP en août/septembre 2020.

À noter que le maître d'ouvrage a déjà soumis le dossier du projet aux services instructeurs de l'État et à la DREAL⁹ pour analyse et premiers retours sur les éventuelles modifications et/ou compléments nécessaires à l'instruction de celui-ci.

Ceci afin que le dossier définitif puisse être déposé quasi-simultanément à la publication du mémoire en réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants.

L'enquête publique conjointe (Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et la demande d'autorisation administrative) est envisagée pour le printemps 2022.

La saisine de la CNDP

• Contexte de la concertation

La concertation préalable a été vue par le maître d'ouvrage comme étant une étape du processus administratif d'autorisation du projet.

Il est indéniable qu'une majorité très importante de la population de l'Airvaudais est dans l'attente de la réalisation de ce projet. Celui-ci pérennisant le site industriel pour plusieurs décennies.

Que ce soient les élus (locaux, départementaux, régionaux et nationaux) ou la population dans un large périmètre autour d'Airvault, ils s'inquiétaient d'une éventuelle réduction de l'activité, voire d'une disparition définitive, à court ou moyen terme.

Ces sentiments qui ont été très palpables pendant l'étude de contexte, mettent en lumière la faible participation du public à l'ensemble des modalités participatives mises à sa disposition pour participer et s'exprimer.

Il n'y avait pas de véritables alternatives au projet. Ceci pour la raison principale que techniquement il n'y en a pas du fait que le projet fait lui-même appel aux meilleurs techniques disponibles connues à ce jour.

Les alternatives exposées dans le dossier de concertation étant les différentes variantes de devenir du site en cas de non-réalisation du projet. Toutes, mettent en cause la pérennité du site à terme.

• Décision d'organiser une concertation

Lors de la séance plénière du 3 février 2021, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-9 et a désigné Madame Emmanuelle CREPEAU et Monsieur Claude RENOUEUX comme garants de la concertation, considérant que :

- Ce projet comporte des enjeux environnementaux locaux et d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et d'intérêt national,
- La participation du public doit permettre d'aborder l'ensemble des composants et enjeux du projet et notamment les nouvelles sources d'approvisionnement et la desserte du site.

⁹ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Garantir le droit à l'information et à la participation

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement" - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garants qui se trouve en annexe de ce bilan. https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-03/LETTRE%20DE%20MISSION_Cimenterie%20Airvault_Renou-Crepeau_L121-8.pdf

• Le rôle des garants

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui présente à tous ses rôles ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du maître d'ouvrage.

À l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est rendu public.

Dans ce cas précis, les garants avaient pour mission d'être particulièrement attentif à permettre au public de s'exprimer et débattre sur :

- L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet ;
- Les enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les solutions alternatives, y compris pour un projet, l'absence de mise en œuvre ;
- Les modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

La concertation du grand public sur le projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault doit permettre :

- De débattre et d'obtenir des réponses aux questions qu'il se pose sur tous les sujets, notamment :
 - De transmettre de manière suffisamment intelligible les informations et explications sur les processus complexes de la fabrication du ciment ;
 - La stratégie industrielle, financière, ainsi que les choix à plus long terme du groupe industriel qui peuvent avoir des effets sur les autres sites français ;
 - L'utilisation des carrières du groupe, et notamment celle d'Amailoux ;
 - Des aménagements routiers qui peuvent être induits par le projet et la nouvelle carrière ;
 - Plus globalement, des enjeux environnementaux et socio-économiques associés à ce projet industriel global, afin que le maître d'ouvrage clarifie sa vision de long-terme ;
 - Quelles seront les modalités nécessaires d'information et de participation du public **après la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique ?**

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

Le travail préparatoire des garants

Dès le début de leur mission, les garants ont rencontré le maître d'ouvrage afin de pouvoir prendre connaissance plus précisément du projet, ainsi que de ses éventuelles attentes de la concertation préalable.

Dès cette réunion, les garants ont compris que la concertation préalable était vue comme une "simple" étape du processus administratif amenant à une décision finale des services de l'État sur le projet, sans une réelle volonté de mettre en débat l'opportunité, les objectifs et caractéristiques du projet.

L'étude de contexte

Dans le cadre de la lettre de mission reçu et pour réaliser une étude de contexte la plus exhaustive possible, ce, afin de définir des modalités de concertation adaptées au public et aux enjeux associés au projet, ils ont distingué et listé trente-trois interlocuteurs - acteurs, institutionnels, associatifs, politiques, médias, ainsi que des habitants, ce qui représente 71 personnes rencontrées entre le 03 mars et le 15 avril 2021.

Les résultats de l'étude de contexte

Cette étude de contexte a permis de rencontrer une grande diversité de personnes qui ont accordé du temps aux garants et ont livré de précieuses informations pour mieux comprendre le contexte local et les enjeux associés au projet de modernisation de la cimenterie.

Cependant, les garants regrettent que durant cette première phase, les relations de travail avec le maître d'ouvrage (MO) et son assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO), n'aient pas été aussi satisfaisantes.

D'une part, le dialogue en direct avec le MO était insuffisant, celui-ci souhaitant déléguer complètement l'organisation de cette concertation à son AMO.

D'autre part, les garants ont constaté que les techniques, les modalités et les documents proposés par le MO en lien avec son AMO, étaient systématiquement trop communiquant et invitant en cela peu au débat. Les garants ont eu des craintes pour la suite du projet, mais sont restés attentifs à ce que les principes fondamentaux de la participation, portés par le CNDP, soient bien respectés.

Après une mise au point nécessaire courant mai, les choses se sont bien améliorées notamment avec des contacts plus directs avec le MO.

Ainsi, entre-le 15/04 et le 01/06, trois réunions furent nécessaires avec le MO et son AMO plus de nombreux échanges de mails pour élaborer le schéma des modalités, des outils, et la mise en œuvre des documents de concertation. Ce travail tendait à convaincre le maître d'ouvrage de s'engager vers une concertation aboutie.

Ce travail de fond fut nécessaire afin de préparer la présentation par le maître d'ouvrage du dossier, des modalités, des outils ... devant la CNDP réunie en commission plénière le mercredi 2 juin 2021. La Commission a validé les modalités d'information et de concertation tout en demandant au MO de compléter le dossier de concertation par :

- des éléments d'information sur les enjeux économiques de ce projet à l'échelle nationale, précisant en particulier les conséquences pour le groupe,
- des précisions sur les conditions et enjeux d'approvisionnement du site, à court et moyen termes.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

• Le périmètre géographique de la concertation et les publics à mobiliser

Les rencontres de l'étude de contexte ont permis d'affiner le périmètre de la concertation et de préciser les publics à mobiliser.

Le projet concerne en premier lieu les habitants d'Airvault et la Communauté de Communes Airvaudais-Val de Thouet qui est composée de 9 communes représentant plus de 7000 habitants. Ont été incluses dans le périmètre, les communes concernées par la présence de carrières exploitées par l'entreprise, à savoir Amailloux et Viennay.

Les habitants et usagers de ces différentes communes sont les premiers publics mobilisés, en particulier :

- les élus des collectivités concernées ;
- les salariés de la cimenterie et leur famille,
- les riverains,
- les habitants des zones bâties impactées par la présence de la cimenterie ;
- les entreprises locales dans leur diversité ;
- les usagers réguliers des voies de circulation concernées par le trafic liées à l'entreprise.

Au-delà de ce premier cercle, il convient de considérer le projet dans un périmètre plus large, comprenant l'ensemble des secteurs concernés par les flux d'approvisionnement et de vente générés par la cimenterie. En l'occurrence ici, une zone allant du Pays Rochelais au Sud Bretagne.

Les publics pris en compte dans ce périmètre :

- les entreprises concernées ;
- les administrations et associations œuvrant dans les secteurs de l'économie, l'aménagement du territoire ou l'environnement.

Enfin, le projet s'inscrivant dans une logique industrielle à l'échelle nationale voir même européenne, il est important que les organisations syndicales de l'entreprise, à ses différentes échelles, soient mobilisées.

Au début de notre étude de contexte, l'information liée à la décision de moderniser la cimenterie avait globalement bien circulée auprès des habitants.

Cependant, la nature précise du projet n'avait pas encore fait l'objet de communication auprès du grand public.

Le niveau d'information constaté était le suivant :

- des élus de la Communauté de communes de l'Airvaudais avaient bénéficié d'une présentation du projet par les responsables de la cimenterie ;
- les médias régionaux avaient relayé la décision de Ciments Clacia de moderniser la cimenterie d'Airvault ;

La presse avait également fait état des mouvements sociaux liés à cette annonce :

- manifestations de salariés de Ciments Clacia sur les sites parallèlement visés par des fermetures ou des restructurations ;
- manifestation des salariés de ces usines sur le site d'Airvault ;
- piquets de grève réguliers organisés dans l'usine d'Airvault.

• Les champs thématiques de la concertation et les sujets à traiter

L'étude de contexte a permis aux garants d'identifier un certain nombre d'enjeux qui ont été pris en compte dans la définition du dispositif participatif. Les éléments ci-dessous ressortent des entretiens préalables menés par les garants dans le cadre de cette étude.

Enjeux sociaux

Liés à la stratégie industrielle du groupe

Mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi à l'échelle de Calcia France prévoyant la suppression de 170 emplois, la fermeture et la réorientation industrielle de certaines cimenteries.

Ce plan n'aura pas d'impact sur la cimenterie d'Airvault, au contraire le site est renforcé. Les salariés et les syndicats expriment leur solidarité.

Des salariés et des habitants s'inquiètent de la financiarisation et du changement d'échelle de décisions qui impactent directement la cimenterie et la vie locale.

Liés à la qualité du travail

La gestion du fonctionnement de la cimenterie durant la période intermédiaire inquiète des salariés. Leur sécurité et leur qualité de travail seront-elles assurées ?

Des salariés estiment que la modernisation de la cimenterie n'améliorera pas nécessairement leur qualité de travail. Ils souhaitent que leur expertise d'usage soit mobilisée au bénéfice des salariés et de la productivité du site.

Liés aux emplois au développement économique

La modernisation est considérée comme une chance pour le territoire. Cette décision attendue suscite un grand soulagement et place l'airvaudais dans une nouvelle ère de développement économique et social.

Certains considèrent qu'il est d'autant plus nécessaire d'interroger ses impacts sur le territoire et de contribuer, chacun à sa mesure, à la mise en œuvre de ce projet sur le territoire.

Les habitants ont conscience que la modernisation ne créera pas d'emplois directs et que ces emplois, plus qualifiés, pourront être pourvus pas des personnes extérieures au territoire.

Les entreprises locales souhaitent être informées et si possible associées lors de la phase de travaux.

Enjeux environnementaux

Liés à la qualité de l'air

Le projet améliorera de manière conséquente, voir considérable pour certains la nature des émissions.

Si la réduction des émissions de gaz à effet de serre rassure, celles liées au soufre inquiète davantage car leur impact olfactif est réel. Une interrogation persiste sur la possible augmentation des dioxines en liaison avec l'augmentation de l'usage des CSR.

La question de l'impact sanitaire de ces émissions est soulevée. Même s'il n'a pas été possible de mesurer localement leur incidence sur la présence de pathologies, l'inquiétude demeure chez certains habitants.

L'augmentation potentielle du trafic des poids lourds et son impact sur les émissions de gaz à effets de serre interrogent également des habitants.

Liés à l'eau

L'impact du projet sur la quantité et la qualité de l'eau est source d'inquiétudes notamment chez les professionnels du monde agricole ou de l'environnement conscients de la fragilité locale de cette ressource et des tensions existantes liées à son usage.

Liés aux ressources naturelles exploitées (argiles)

La carrière du Fief d'Argent, intégrée au site de l'usine est toujours en exploitation. Le projet n'apporte aucun changement de ce point de vue.

Pour ce qui est de la carrière de Viennay, la partie Est est en fin d'exploitation, une autorisation de renouvellement de la partie Ouest de la carrière vient d'être accordée.

La carrière d'Amailloux quant à elle est autorisée, son exploitation débutera dès que l'aménagement routier de desserte sera réalisé par le Département.

Liés au bruit

Les tirs de mine et le trafic des engins créent des nuisances sonores en particulier chez les riverains de la cimenterie et des carrières (notamment celle d'Amailloux).

La prise en compte, au moment de la concertation, des attentes potentiellement spécifiques des riverains à ce sujet est souhaitée.

Liés à la biodiversité

L'impact du projet de modernisation sur la biodiversité est jugé généralement négligeable. Le site étant déjà fortement dégradé de ce point de vue.

L'ouverture au public des zones re-naturalisées après exploitation est demandée d'autant plus, que ces zones de carrières permettent l'instance d'un cortège d'espèces remarquables affiliées aux pelouses sèches.

Liés au paysage

La construction de la tour à cyclones de 135 mètres interpelle même si son impact paysager est jugé beaucoup moindre, à priori, que celui des éoliennes, assez nombreuses dans le secteur.

Il a souvent été demandé que des photomontages précis et à partir de différents points de vue soient réalisés pour rendre compte de l'impact paysager de la construction.

La cimenterie a considérablement modifié le paysage au fil des exploitations de carrières. Des habitants regrettent ces disparitions nettes de chemins, de milieux, de champs tout en reconnaissant l'importance économique et sociale cruciale de l'entreprise pour l'airvaudais.

Enjeux d'aménagement

Liés au transport

L'augmentation du trafic routier (cf. +11 % soit le trafic de 2016) peut être une source d'inquiétude vis-à-vis du bruit, de la pollution de l'air au de la densification du trafic.

L'exploitation des carrières l'été, de Viennay et plus tard, d'Amailloux, entrainera une augmentation du trafic qui pose des questions de sécurité routière et ce, malgré les aménagements envisagés par le Département. Pour Amailloux, ce trafic risque de renforcer les nuisances sonores.

De manière générale, il n'est pas noté une augmentation des accidents et des contraventions liées à la présence des camions sur le secteur actuellement.

Le raccordement de la ligne SNCF entre Saint-Varent et Parthenay est un projet très plébiscité, aussi bien par les entreprises, élus ou parlementaires.

Liés au foncier

L'extension de la cimenterie risque de limiter considérablement voir d'empêcher tout nouveau projet d'artificialisation des sols de l'Airvaudais, dès que le SCOT sera adopté.

Dans un contexte de forte tension foncière, le monde agricole regrette que l'ouverture d'exploitation de carrières se fasse au détriment des agriculteurs qui exploitaient à titre gracieux ces terres.

Enjeux patrimoniaux et culturels

Culture et vie sociale

L'histoire de la cimenterie est étroitement liée à l'histoire de l'airvaudais. L'entreprise a imprégné la vie locale et est à l'origine de son développement économique et social.

De nombreux habitants se sentent presque intimement concernés par la cimenterie. En ce sens, au nom de ce que l'on pourrait identifier comme une communauté de destin, les habitants sont reliés au passé, au présent mais aussi à l'avenir de l'entreprise.

Patrimoine historique

La cimenterie est en elle-même un élément du patrimoine historique de l'airvaudais. Elle est la clé de voute essentielle pour comprendre l'histoire économique et sociale de ce secteur.

Une aspiration s'exprime invitant l'entreprise et le territoire à donner à comprendre cette histoire et à la partager, notamment avec les nouveaux habitants.

La présence d'un site mémoriel de la seconde guerre mondial consacré au camp de l'armée polonaise est une autre particularité du site pouvant être pris en compte en périphérie de ce projet.

• Les modalités d'élaboration et recommandations des garants

L'élaboration du dispositif s'est effectuée de manière itérative, à partir d'un schéma général proposé par l'AMO. Trois temps de travail avec le Maître d'ouvrage et l'AMO ont permis de le finaliser.

Les garants ont été particulièrement attentifs à ce que les modalités et outils s'inscrivent bien dans le champ de l'information et non de la communication.

La conception du site Internet a donné lieu à de nombreux aller-retour entre l'AMO et les garants afin de proposer un outil clair et facile à utiliser et que celui-ci ne soit pas le site du porteur de projet, mais bien une plateforme informative et participative à l'attention du public. Ils ont notamment veillé à ce que les informations essentielles et les modalités de contribution soient aisément identifiées et accessibles en peu de clics.

Les garants ont insisté pour que soient mis en place des stands mobiles sur des lieux de passage du public. Enfin, ils se sont attachés à proposer des ajustements dans les textes de présentation du projet afin d'assurer la clarté des écrits et de favoriser leur compréhension par le plus grand nombre.

Pendant tout le processus d'élaboration du dispositif et des outils associés, les garants ont dû être particulièrement attentifs à ce que leurs demandes d'ajustements soient bien prises en compte.

Pour le lancement de la concertation, les garants ont demandé qu'une conférence de presse soit organisée. Compte tenu de la proximité relationnelle entre la presse locale et Ciment Calcia, le MO et l'AMO ont préféré se limiter à un communiqué de presse en invitant les journalistes à prendre contact avec le directeur de la cimenterie si besoin.

Tout au long du dispositif les garants ont demandé que les médias soient mobilisés aux moments clés de la démarche, afin que le public dispose d'une information à caractère journalistique, allant au-delà des encarts presse.

En outre, les garants ont relayé la proposition du centre social de l'Airvaudais, intéressé pour accueillir l'exposition au sein de l'épicerie solidaire. Le MO n'a pas accédé à cette demande car il ne souhaitait pas que l'information relative au projet soit transmise par un tiers, compte tenu de sa haute technicité.

De même, la proposition des garants d'organiser les stands mobiles au supermarché et pas seulement lors des marchés locaux n'a pas été retenue par le MO et l'AMO.

Les dates des stands mobiles, à l'origine réparties début juillet et début septembre, entre les marchés d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé, ont dû être modifiées après le passage du dossier à la CNDP. En effet, l'AMO avait prévu un stand mobile à Saint Loup-Lamairé sur un dimanche où il n'y avait pas de marché. Les garants ont regretté cette erreur de calendrier qui a conduit à programmer deux stands mobiles à seulement 8 jours d'intervalle sur le marché d'Airvault.

Le dispositif de la concertation préalable est exposé et détaillé dans le chapitre "Dispositif de concertation mis en œuvre" ci-après.

- **Une concertation en parallèle : "Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme" (MECDU)**

La modernisation de la cimenterie nécessitait une mise en comptabilité du PLU afin de permettre la construction de la tour et de modifier les possibilités d'implantation par rapport aux voies et emprise publique des nouveaux bâtiments. Cette concertation a eu lieu entre le 12 avril et le 12 mai 2021, soit pendant l'étude de contexte et pendant la finalisation des modalités de la concertation.

Il a été complexe pour le grand public de saisir que la concertation liée à la MECDU portait, non pas sur le projet de modernisation, mais bien sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires pour permettre le projet de la cimenterie.

Ainsi, durant la réunion publique organisée pour la concertation MECDU, les personnes présentes attendaient une présentation du projet de modernisation et des réponses à leurs nombreuses questions à ce sujet. Cette attente légitime n'a pas pu être satisfaite car l'objet de la réunion étant centré sur la modification du PLU.

Les garants ont alerté les représentants de la Communauté de Communes sur la complexité du message à délivrer et sur la difficulté d'accès des informations relatives à cette procédure, sur le site de la collectivité.

Ils ont également fait part de leurs inquiétudes relatives à l'impact potentiel de ce temps d'information sur la concertation à venir : confusion entre les deux démarches et démobilité du public déçu de ne pas avoir eu d'éléments clairs sur le projet lors de la réunion publique liée à la MECDU.

N'étant pas habilité à intervenir sur le déroulement de cette concertation MECDU, les garants se sont placés en simples observateurs sans intervenir sur le dispositif et les messages délivrés.

- **Dispositif de concertation mis en œuvre**

La concertation préalable du public a été organisée du jeudi 1^{er} juillet au vendredi 24 septembre 2021.

Les modalités de participation du public à la concertation ont été les suivantes :

Une plateforme en ligne a été ouverte dès le 15 juin pour présenter la concertation et le projet. Les contributions¹⁰ et questions ont pu être déposées par le public du 1^{er} juillet au matin jusqu'au 24 septembre 2021 à minuit.

Des registres ont été déposés dans toutes les communes du périmètre de la concertation (*Airvault – Amailloux – Assais-les-Jumeaux – Avoilles-Thouarsais – Boussais – Irais – Le Chillou – Louin – Marnes – Saint-Généroux – Saint-Jouin de Marnes (Plaine-et-Vallée) – Saint-Loup-Lamairé – Viennay*) ainsi qu'à la Communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet et à la cimenterie.

Le dossier de concertation, ayant pour objectif de présenter la synthèse des informations utiles à la compréhension du projet et d'engager la concertation sur ces bases. Le public a accès au dossier de concertation en version numérique sur le site de concertation et en version papier consultable dans les lieux de la concertation énumérés ci-dessus.

Des permanences d'information

- Des permanences "mobiles" où l'équipe projet est venue à la rencontre des habitants du territoire pour les inviter à s'informer et participer à la concertation :
 - sur le marché d'Airvault, les samedis 03 et 10 juillet et samedi 28 août 2021 matin,
 - sur le marché de Saint-Loup-Lamairé, le dimanche 29 août 2021 matin.
- Des permanences "publiques" dans un espace dédié pour permettre à tous de consulter les supports d'information et de participation sur le projet (*dossier de concertation, panneaux d'exposition, registre de contributions*) et rencontrer un membre de l'équipe projet. Elles se sont tenues de 9h00 à 11h00 à la salle du CCAS d'Airvault, les mardis 06 et 13 juillet, les vendredis 03 et mercredi 22 septembre 2021.
- Des permanences téléphoniques, celles-ci permettaient de poser des questions ou de transmettre des remarques à l'équipe projet. Elles se sont tenues tous les mardis de 16h30 à 18h30.

Des réunions publiques

Des réunions publiques d'information et d'échanges ont été organisées à destination du grand public pour présenter le projet.

Elles se sont déroulées au Domaine de Soulièvres sur la commune d'Airvault, et simultanément en visioconférence de 18h00 à 19h30 :

- réunion publique de lancement : le lundi 05 juillet 2021 ;
- réunion publique de partage des premiers enseignements : le mardi 21 septembre 2021.

Des ateliers thématiques

Trois ateliers thématiques sont proposés pour approfondir des thèmes associés au projet et en lien avec le territoire.

Ils ont été organisés en présentiel et en visioconférence de 18h00 à 19h30 à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault (*n° 1*) ou au Domaine de Soulièvres à Airvault (*n° 2 et 3*) :

- atelier n°1 : "Enjeux d'aménagement, sociétaux et économiques", le lundi 12 juillet 2021 ;

¹⁰Ce terme recouvre les propositions ou suggestions ayant pour but d'enrichir le dossier du projet ou ses thématiques connexes

- atelier n°2 : "Enjeux environnementaux et suivi", le jeudi 02 septembre 2021 ;
- atelier n°3 : "Enjeux patrimoniaux et culturels", le mardi 14 septembre 2021.

Des concertations ciblées

Une réunion de la Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement, composée d'acteurs institutionnels (*élus, administrations*) et d'associatifs du territoire a été organisée le 09 septembre 2021. Des réunions d'information et d'échanges avec l'ensemble des salariés de l'usine ont été organisées entre mai et juin 2021.

En complément de ces rencontres un registre de la concertation a été mis en place à l'usine.

Les dispositifs de concertation, d'information et de mobilisation du public ont été les suivantes :

Les moyens déployés pour la meilleure information possible du public sur la concertation préalable et sur le projet soumis à cette concertation. Ce, entre-le 15/06 et le 24/09/2021 sur le périmètre représenté par la Communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet, ainsi que les communes d'Amailloux et Viennay.

Moyens matériels	Quantités
- Affiches	250
- Flyers	2.500
- Plaquettes de la concertation	1.500
- Dossiers de la concertation	40
- Journal de la Communauté de communes (double page interne)	4.500
- Kakémonos (roll-up)	9

L'ensemble de ces mesures est détaillé et accessible par le lien suivant : [Annexe 2 - Dispositif d'information](#)

Au préalable, le maître d'ouvrage a procédé à une démarche d'information du public par des avis dans les "annonces légales" d'un journal national et de deux journaux régionaux.

Ces 3 parutions ont été simultanées le 15/06/2021 :

- dans le journal "Les Échos" (*diffusion nationale*)
- dans les journaux "La Nouvelle République" et "Le Courrier de l'Ouest" (*diffusion régionale*).

Ces avis sont consultables dans l'annexe 4 : [Annexe 3 – Annonces légales](#)

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le dispositif de concertation a été validé par la CNDP le 02 juin 2021. Néanmoins, dans sa mise en œuvre, le MO est resté seulement dans le strict respect de la procédure réglementaire et pas au-delà.

De toute évidence, le maître d'ouvrage a souhaité rester dans une information très localisée.

Cette position s'appuyant sur une implantation locale et une image positive forte de la cimenterie au sein de la population Airvaudaise et alentours.

Ainsi, pour parfaire l'information du public et l'inciter à participer, les garants ont, entre-autre, demandé que soient utilisés les réseaux sociaux comme diffuseurs de l'information. Ceux-ci constatent et regrettent de n'avoir eu aucun retour les informant d'une quelconque utilisation de ces outils.

Maintenant, pour écrire qu'une concertation soit réussie, il ne suffit pas seulement de compter le public et de chiffrer les rencontres, d'autant qu'il est patent que les mesures sanitaires imposées ont notablement eues un impact significatif sur la participation du public aux manifestations publiques.

Elle ne peut être déclarée réussie que si les questions suivantes sont posées et analysées :

Le droit à l'information a t'il été effectif ?

Le droit à la participation a t'il été effectif ?

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Les modalités proposées ont permis d'informer la population locale, au moins dans le périmètre de la Communauté de Communes, et les salariés. Cependant, un effort aurait pu être réalisé pour que tous les habitants aient accès à cette information et comprennent que le projet les concerne dans leur quotidien.

Dans la synthèse de de l'étude de contexte, transmise le 19 avril 2021 au MO, les garants ont relayé la proposition du centre social qui souhaitait présenter l'exposition à l'épicerie sociale et diffuser une information (flyers) sur la concertation lors des relais café mis en place sur le marché d'Airvault les samedis matin. Si les garants ont pu diffuser les flyers lors des relais-café, le MO n'a pas retenu la première proposition.

Il aurait ainsi été possible de contacter davantage de personnes issues d'autres origines sociales. Enfin, rien n'a été mis réellement en œuvre pour informer le public à l'échelle du Département, de la Région, du Grand Ouest ou de la France.

De par la dimension très technique du projet, il a été difficile de proposer des supports d'information accessible à tout un chacun. Les garants ont œuvré pour proposer des reformulations, modifier des schémas ou alléger des propos, le dossier de la concertation reste un document complexe.

Toutefois, les représentants de l'usine ont travaillé avec beaucoup de finesse et d'à-propos leur discours pour le rendre intelligible, en transposant par exemple les process et points techniques dans des exemples et objets du quotidien.

Aucune structure associative et très peu de participants n'ont porté de points de vue divergents sur le projet et ses impacts et les techniques mobilisées.

Les garants considèrent que la concertation mise en place n'a pas totalement respecté le droit à l'information. Ils regrettent en effet que des efforts supplémentaires n'aient pas été produits pour informer davantage les publics les plus éloignés, socialement et géographiquement. Les garants constatent que la concertation n'a pas permis la diffusion d'une information plus large sur l'ensemble des enjeux liés au projet.

Ces observations interrogent sur le respect effectif du droit à l'information tout au long de la concertation.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

L'essentiel des personnes rencontrées l'ont été sur des temps d'information, lors des stands mobiles et durant les visites de l'usine. Ces contacts ont permis, à la marge, des participations aux ateliers et/ou des contributions sur le site de la concertation.

Ce dernier a reçu des contributions dans les dernières journées de la concertation, après la dernière réunion publique et suite à des articles dans les journaux locaux. Les registres de contributions papier, symboliquement indispensables, n'ont quasiment pas été utilisés.

Les ateliers et les réunions publiques, notamment la toute dernière, ont permis de recueillir des observations et/ou des questions. Cependant, le nombre de participants étant assez limité sur ces différentes réunions, une faible diversité de points de vue a pu s'exprimer.

De même, les modalités mobilisées pour faire exprimer les personnes n'ont pas favorisé la mise en débat des questions et propositions formulées. Les participants n'étant pas assez nombreux pour constituer des sous-groupes, l'animation a reposé sur un format questions/réponses, plaçant le maître d'ouvrage dans une posture relativement descendante. De plus, ce mode d'animation ne permettait pas des échanges propices à la confrontation des points de vue et à l'élaboration collective entre les participants.

Les garants considèrent que d'autres modalités de participation plus inclusives et visant plus directement l'expression citoyenne auraient pu être explorées en partenariat par exemple avec des structures telles que le centre social d'Airvault évoqué plus haut.

Étonnamment, les associations environnementales, rencontrées par les garants lors de l'étude de contexte, ne se sont pas mobilisées. Elles n'étaient pas présentes aux réunions publiques et n'ont pas réalisé de contribution. Néanmoins, l'une des associations membre du Comité de suivi environnemental, a participé à la réunion du CCSE organisée dans le cadre de la concertation. Cette association, que les garants n'avaient pas rencontré lors de l'étude de contexte, n'a pas déposé de contribution comme elle l'avait indiqué aux garants.

D'autres associations environnementales de portée régionale ou nationale auraient pu se saisir du projet pour débattre d'enjeux plus globaux qu'interrogent l'industrie cimentière, mais ne l'ont pas fait. Les garants ne savent pas si l'information de cette concertation est bien parvenue à ces associations.

Le dispositif de concertation s'inscrivait dans un contexte local très favorable au projet qui n'a pas favorisé la participation. Cependant, lors de l'étude de contexte et lors des rencontres avec des habitants, les garants ont pu constater que des voix divergentes s'exprimaient. Si les arguments entendus ont pu trouver, au final, leur place dans la concertation, les garants ont observé que les opinions divergentes ou les questions vécues comme gênantes n'étaient pas toujours retranscrites avec fidélité dans les comptes-rendus.

En ce sens, les garants ont ressenti que les efforts fournis étaient davantage orientés sur la forme plus que sur le fond. Il a semblé aux garants que l'important était de montrer qu'une participation existait sans vraiment croire à son intérêt et en faisant du point de vue du maître d'ouvrage, l'opinion référente et dominante.

Ainsi, les garants considèrent que le droit à la participation n'a pas été totalement respecté.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS DE LA CONCERTATION

Évènements	Lieux	Nombre de participants
Réunions publiques	Réunion d'ouverture 5 juillet	19
	Réunion de clôture 21 septembre (<i>dont 3 en visio</i>)	30
Ateliers participatifs	1 ^{er} Atelier 12 juillet (<i>dont 1 en visio</i>)	7
	2 ^{ème} Atelier 2 septembre	3
	3 ^{ème} Atelier 14 septembre	8

Réunion C.C.S.E	Commission de Concertation de Suivi de l'Environnement de la cimenterie (09/09)	15
Permanences salle du C.C.A.S à Airvault	1 ^{ère} Permanence (06/07)	0
	2 ^{ème} Permanence (13/07)	0
	3 ^{ème} Permanence (03/09)	0
	4 ^{ème} Permanence (22/09)	1
Permanences mobiles sur les marchés	1 ^{ère} permanence au marché d'Airvault (03/07)	62
	2 ^{ème} permanence au marché d'Airvault (10/07)	42
	3 ^{ème} permanence au marché d'Airvault (28/08)	15
	4 ^{ème} permanence au marché de St Loup-Lamairé (29/09)	21
Visites de la cimenterie	- 1 ^{ère} visite le mercredi 08 septembre	22
	- 2 ^{ème} visite le samedi 11 septembre	42
Connexions Internet	- Plateforme dédiée (dont 147 en septembre)	311
	- Vues uniques onglet "Documentation"	142
	- Vues uniques onglet "Consultez les avis"	130
	- Vues uniques onglet "Agenda"	111
	- Vues uniques onglet "Le projet Airvault"	96

RÉSULTATS CHIFFRÉS DE LA CONCERTATION

Les garants ont comptabilisé de manière pratiquement exhaustive la participation du public à l'ensemble des modalités mises à sa disposition.

Ainsi, comme détaillé dans le tableau ci-dessus, il y a eu globalement **287 personnes** qui ont pris part directement à la concertation.

Il est à noter que, d'après les statistiques réalisées par les garants, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent à elles seules 44,6 % des personnes ayant porté intérêt au projet. 59 % des participants sont des hommes.

D'autre part, afin d'avoir une vision assez précise du ressenti des participants sur le principe d'une concertation publique, les garants ont établi un type de formulaire spécifique CNDP à destination des participants pour indiquer par de simples cases à cocher leur profil, leur classe d'âge, leur situation professionnelle et différents avis (*connaissance de la concertation, plateforme participative, sur la réunion ou atelier ...*), s'il ou elle avait l'intention de contribuer ou émettre des observations, s'il ou elle avait des suggestions à formuler.

Précision, celui-ci n'interrogeait pas sur le projet.

Un exemple de formulaire est accessible par le lien suivant : [Annexe 4 - Exemple de formulaire CNDP](#)

Bien qu'il ait été indiqué que ce formulaire était destiné au recueil des avis et observations sur la concertation, celui-ci a été utilisé par des participants pour exprimer des avis sur le projet.

Il y a eu 148 formulaires complétés en retour, soit plus de la moitié (51.56%) du nombre de participants.

RÉSULTAT DES CONTRIBUTIONS, OBSERVATIONS, QUESTIONS ET AVIS RECUEILLIS :

Les moyens d'expression écrite mis à la disposition du public ont été très peu utilisés. Les registres (*papier et dématérialisé*), les mails et le courrier ne représentent que 10 participations écrites.

⇒ **La plateforme participative** ne comptabilise que **8 participations**. 5 directement, 2 sont des transcriptions de mails et 1 l'intégration d'un courrier.

Certaines d'entre-elles se déclinent en observation(s) **et** en question(s). Ce qui amène les chiffres suivants :

- 2 contributions
- 5 observations
- 3 questions
- 5 avis

⇒ Les registres papiers n'ont eu recueilli que 2 observations dont un avis (*un total de 15 registres était à la disposition du public*).

Les observations / questions récoltées proviennent essentiellement des réunions publiques et ateliers (80).

<i>Type de support</i>	Ensemble des contributions, questions, observations et avis émis	Nombre
Registre dématérialisé	- Contributions	2
	- Questions	3
	- Observations*	5
	- Avis émis sur le projet	5
Registres papier	- Contributions	0
	- Questions	0
	- Observations	2
	- Avis émis sur le projet	1
Réunions publiques	- Observations	4
	- Questions	18
	- Contributions / Suggestions	1
Ateliers	- Observations	13
	- Questions	40
	- Contributions / Suggestions	4
Formulaires CNDP	- Avis et observations sur la concertation	25
	- Observations sur le projet	16
	- Questions sur le projet	2
	- Avis émis sur le projet	5

* l'observation n° 8 comprend également des questions et une contribution

Synthèse des arguments exprimés

Tableau chiffré des analyses quantitatives et thématiques des contributions et questions.

Thèmes	Nombre
Économie	27
Technique	27
Conditions de travail	8
Sécurité – Santé	5
Paysage	10
Air (5) – Eau (2) – Bruit (6) – Odeur (1)	14
Biodiversité	6
Espaces et activités agricoles	2
Transports	14
Histoire et patrimoine	16
Autres (Retraites, type de ciments, utilisation des ciments, périmètre de distribution, salariés associés au projet, visite de l'usine)	6

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Cette synthèse est issue des comptes rendus des réunions publiques et des ateliers. Elle s'appuie également sur les contributions transmises par mail et via la plateforme dématérialisée ainsi que sur les questions et observations inscrits sur les formulaires d'évaluation de la concertation.

Aspects économiques, sociaux et techniques

Emploi et formation

Si l'intérêt du projet pour l'économie locale est souligné, son impact sur l'emploi local et national inquiète : *“Le projet contribue à préserver le tissu économique local en maintenant les emplois indirects des 200 entreprises de sous-traitance” - “ Quelles usines seront fermées car ne pouvant pas bénéficier des mêmes investissements de modernisation ?”.*

La question de la formation des salariés est soulevée et, en corolaire, celle de l'évolution du profil des salariés : *“Est-il prévu de former les employés en avance, notamment les jeunes ?” - “De nouvelles filières vont-elles être créées ?”*

Conditions de travail

Des salariés formulent des propositions relatives à la sécurité et aux conditions de travail. L'inquiétude se porte en particulier sur *“la réutilisation de certaines installations et leur adaptation au projet”* tels que les ateliers de maintenance et les bâtiments administratifs. C'est ici la corrélation entre l'ambition environnementale et sociale qui est interrogée, invitant l'entreprise à *“faire de cette usine une référence en matière d'accueil des salariés, de condition de travail et d'intégration environnementale durable.”*

La concertation a permis également de recueillir des témoignages sur l'avancée des conditions de travail depuis la création de l'usine, les anciens salariés évoquant volontiers leur vécu.

Une problématique qui reste d'actualité pour certains : *“même si les conditions ont heureusement évolué, la pénibilité existe toujours”*.

Stratégies industrielle et commerciale

Des questions et propositions liées à l'approvisionnement et à la commercialisation sont recueillies : vente du béton aux sociétés de l'éolien, énergie issue du méthaniseur, réalité du périmètre de distribution de 200 km... Une proposition relative à la diversification de l'activité est formulée : *“en complément de sa production de ciment, la cimenterie pourrait avantageusement extraire des blocs de calcaire pour la restauration de bâtiments anciens ou pour la construction moderne”*.

La pertinence du maintien de cette filière est questionnée : *“alors même que la France et la région ont déjà été largement bétonnées”* - *“La pierre, associée à la chaux, est un matériau de construction sain et plus respectueux de l'environnement que le ciment.”*

En complément des demandes et précision sur des techniques alternatives sont exprimées, notamment sur les ciments dits “verts” : *“Il n'est pas interdit d'innover et de revenir à des techniques vertueuses et moins gourmandes, moins polluantes”*.

Choix techniques

Une partie non négligeable des participants travaille ou a travaillé à l'usine. Ainsi, malgré la dimension très technique du projet, le maître d'ouvrage est interrogé sur des aspects assez précis : *“Où sera injectée l'eau ammoniacquée au niveau de la tour à cyclones ?”* - *“Avec le système à voie sèche, toutes les couches de silex de la carrière vont-elles être acceptées ?”*

Des salariés, anciens ou actuels, ont particulièrement été attentifs aux implications sur l'emploi ou les conditions de travail de ces choix techniques. Les autres habitants demandent quant à eux plutôt des précisions sur les impacts sur la réduction des nuisances des techniques utilisées.

Phase de travaux et démolitions

Des participants s'enquière du devenir des équipements actuels de l'usine qui seront désaffectés suite à la construction et la mise en service des nouveaux équipements.

La phase de travaux fait l'objet de questions portant notamment sur sa durée, sur les nuisances potentielles pour les habitations alentours ou sur la capacité du territoire à assurer l'accueil des ouvriers. Un impact positif est espéré sur le commerce local.

Aspects environnementaux

Qualité de l'air

Des participants saluent les efforts réalisés et à venir pour améliorer l'impact de la cimenterie sur la qualité de l'air et sur la production de gaz à effet de serre : *“Il y a moins de poussière qu'avant”* - *“La conception de l'outil de production et les méthodes de fabrication (recettes de conception du ciment) vont limiter l'empreinte carbone par la baisse des consommations d'énergies et les émissions de CO₂ induites”*.

D'autres s'interrogent sur la nature et la quantité réelles des émissions de la future usine et sur l'impact global de l'activité cimentière sur l'environnement : *“Je n'ai pas trouvé dans le dossier de chiffres précis ni sur l'empreinte carbone actuelle de l'usine ni sur l'empreinte carbone visé après mise en œuvre du projet”* - *“Qu'est-ce qui sera rejeté par la cheminée ?”*.

Transport

En ce qui concerne les transports, les craintes exprimées concernent l'augmentation du trafic de camions liée à l'activité de la future usine, durant et après les travaux : *“1 ou 2 camions de plus à l'heure. Cela fera combien de camions en tout ?”* - *“Quel est le nombre de camion qui vont circuler sur les différents axes routiers ?”*.

La principale solution envisagée est celle de la remise en service de la ligne ferroviaire entre Thouars et Airvault : *“Je déplore que la cimenterie n'utilise plus le rail pour ses besoins et ses expéditions, cela permettrait de pérenniser la ligne St-Varent/Parthenay en sursis, outre l'impact écologique moindre pour les transports”*.

Paysage

L'impact paysager de la tour pose également question. Des solutions techniques sont proposées par les participants pour améliorer son intégration : trompe l'œil, carénage ou rideau végétal.

Des remarques sur l'impact de la fabrication et de l'usage du ciment sur la qualité des paysages sont également formulées : *“La cimenterie a 100 ans, elle a bien pollué et défoncé le paysage local, il serait temps de passer à autre chose” - “Le bétonnage massif du territoire français participant à l'artificialisation des sols et par conséquent aux inondations et à la saturation des sols”*.

Nuisances et santé environnementale

L'impact de la modernisation sur la réduction des nuisances olfactives et en particulier sonores, dont souffrent actuellement des habitants est régulièrement abordé : *“Qu'en est-il des odeurs d'ammoniacque ?” - “Le bruit de l'usine est important au printemps, catastrophique, la nuit notamment” - “La nouvelle installation dépassera-t-elle les normes/niveaux sonores et sera-t-elle plus bruyante qu'aujourd'hui ?” - “Le bruit reste non maîtrisé, il se fait particulièrement entendre quand le vent vient du sud”*.

L'augmentation de cette dernière nuisance durant la phase de travaux inquiète également.

Enfin, l'impact actuel et futur de la cimenterie sur la santé des riverains et des salariés est interrogé : *“Pendant ce siècle il y a eu beaucoup de maladies, la silicose, on se souvient que tous les environs étaient recouverts de poussière grise, et donc les poumons ...” - “Brûler des déchets, même avec des super techniques, ça dégage toujours des toxiques” - “Quelles sont les incidences sur la santé ?”*.

Ressources naturelles

Des questions concernent le circuit d'usage de l'eau au sein de l'usine : *“Les eaux du Cébron seront-elles utilisées ?” - “Est-ce que l'eau de lavage circulera en circuit fermé ?”*.

L'usage potentiel de nouvelles terres agricoles est également abordé : *“Il y aura-t-il un impact sur les terres agricoles et combien de temps cela va être effectif avant d'envisager un agrandissement de l'usine ?”*.

Enfin, l'inscription de l'usine dans une économie circulaire est saluée : *“Le combustible utilisé sera issu de la valorisation des déchets (Combustible Solide de Récupération), ce qui évitera le prélèvement de ressources naturelles”*.

Malgré que la thématique des carrières ait été présentée en page 17 du dossier de concertation, les garants relèvent qu'aucune question, contribution ou commentaire n'a porté sur celles-ci, en particulier sur celle d'Amilloux.

Aspects historiques et patrimoniaux

De nombreux participants témoignent de leur attachement à l'usine et de la place particulière qu'elle occupe dans la vie des habitants depuis sa création : *“Mon père et le père de la voisine ont travaillé plus de 25 ans dans l'usine, ils ont d'abord commencé dans la carrière à casser les cailloux dans la mine” - “Mon père a fait toute sa carrière à l'usine, j'ai été secrétaire l'été, quand j'étais jeune, j'ai aussi travaillé à la garderie de l'usine.”*

Des propositions sont faites pour recueillir et conserver le patrimoine mémoriel associé à l'usine. La municipalité, les structures muséales et sociales mais également l'association des anciens salariés conviennent qu'il serait intéressant d'œuvrer collectivement pour récolter cette mémoire et la valoriser. Des salariés de l'usine proposent que la zone des anciens fours à chaux accueille un lieu de mémoire.

La première contribution détaille assez précisément les thèmes et éléments à récolter et à valoriser.

L'intérêt des visites de l'usine est souligné. L'association d'anciens salariés et une association patrimoniale s'entendent pour mieux coordonner leurs actions en la matière.

L'ensemble de ces questions, observations et contributions sont référencées dans le : " Tableau analytique des contributions, questions et observations" qui est joint au présent bilan. Celui-ci est consultable sous deux formats : Excel et PDF.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE). Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants le maître d'ouvrage du projet décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Si le maître d'ouvrage a globalement répondu aux différentes questions posées par le public lors des réunions et des ateliers, les questions et observations posées (ou intégrées) sur le registre dématérialisé n'ont pas reçu de réponse de celui-ci.

À savoir (celles-ci peuvent être synthétisées) :

Ligne 2

Je déplore que la cimenterie n'utilise plus le rail pour ses besoins et ses expéditions, cela permettrait de pérenniser la ligne St-Varent/Parthenay en sursis, outre l'impact écologique moindre pour les transports.

Ligne 4

... Airvault est le site le plus pollué des Deux Sèvres... Ciment... inconvénients... des techniques vertueuses et moins polluantes... Conditions de travail... les salariés sont en souvent grève ... Pendant ce siècle, beaucoup de malades, des maladies.... Tous les environs étaient recouverts de poussière grise et donc les poumons... c'est un projet d'agrandissement de production... merci pour le voisinage...

Ligne 5

... Pas trouvé dans le dossier de chiffres précis sur l'empreinte carbone actuelle et visée après mis en œuvre du projet...

... Manque le niveau actuel des émissions de carbone (valeur absolue et ramenée à la tonne de ciment). Point indispensable pour éclairer le débat public...

... Quel est l'impact de ce projet sur les autres usines du groupe ? ... Lesquelles seront fermées ? ... Quel est l'impact sur l'emploi de l'entreprise en France ?

Ligne 6

... La cimenterie pourrait avantageusement extraire des blocs de calcaire pour la restauration de bâtiments anciens ou pour la construction moderne...

... La pierre, associée à la chaux, est un matériau de construction sain et plus respectueux de l'environnement que le ciment.

Ligne 8

... Sur la cohérence globale du projet : Ateliers de maintenance mécanique, électrique, garage et magasin non adaptés aux futurs besoins... Bâtiments administratifs, bâtiments sociaux non adaptés aux modes de travail moderne... Risque d'exclusion à prendre en compte... Démantèlement des anciennes installations des fours... Modernisation complète des installations des expéditions vrac et sac... Embranchement ferroviaire.

... Usine 4.0... Pourquoi ne pas faire de cette usine une référence... Mise en place de bornes électriques pour les véhicules... Passage en électrique de 100% du parc de véhicules électriques légers et de chariots élévateurs... Utilisation des calories du process pour le chauffage des bâtiments... Production d'énergie locale par récupération de chaleur, installation d'éolienne...

De même qu'un courrier de la CCI des Deux Sèvres (*ligne 7*) a été adressé au maître d'ouvrage, celui-ci a été intégré au registre dématérialisé. Les garants n'ont pas été informé d'une éventuelle réponse à la chambre consulaire.

Les observations et questions listés ci-dessus par les garants sont intégrés aux précisions à apporter par le maître d'ouvrage du chapitre ci-après.

Elles figurent également dans le tableau joint au présent bilan et également en annexe 4 : "Tableau des précisions et recommandations des garants."

Par contre, pour les réponses posées lors des réunions publiques et ateliers, certaines d'entre elles sont restées sans réponse ou incomplètes.

Celles-ci sont listées ci-après.

Questions en attente de réponses

Ligne 8

- ... Des questions restent encore sans réponse et notamment toutes celles portant sur les aspects humains, les futures conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés...
- ... Que la nouvelle unité adapte la machine à l'homme comme cela est la règle et non l'homme à la machine comme cela est actuellement le cas...
- ... Principales inquiétudes techniques : alimentation clinker des broyeurs... Utilisation de la fosse des doseurs broyeurs... Accessibilité des étages des ateliers des broyeurs... Absence de monte-charge ou moyens de manutention permettant d'accéder à l'ensemble des étages... Réutilisation des ateliers... Accessibilité des silos...

Ligne 98

- ... Le bruit reste non maîtrisé... particulièrement quand le vent vient du sud.

Lignes 114 et 119

- Combien de camions en tout ? Quel est le nombre de camions qui vont circuler sur les différents axes routiers ? (Les réponses sur le compte rendu sont considérées comme incomplètes).

Lignes 109 et 128

- La destruction des fours 3, 4 et 5 a été questionnée ... utilisation qui sera faite des bâtiments restants non utilisés.

Observations en attente de réponses

Deux observations mériteraient un commentaire en réponse du maître d'ouvrage.

Ligne 90

- ... Il existe désormais beaucoup moins de cimenteries qu'à la fin des années 1960, et que la modernisation de l'usine d'Airvault pour la rendre plus performante rentre dans une logique d'équilibre industriel.

Ligne 126

- Proposition d'ouvrir un réseau interne pour être directement fournit en gaz.

Il est attendu des réponses et des commentaires à ces questions et observations dans la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable.

Précisions à apporter de la part du maître d'ouvrage

Il conviendra notamment que le maître d'ouvrage :

- Réponde aux questions et observations du registre dématérialisé listés ci-dessus en page 26 du présent bilan ;
- Prenne en compte les demandes des salariés relatives aux conditions de travail (*cf. demandes du CSE de la cimenterie*) ;
- Précise et formalise l'impact des techniques utilisées sur la réduction des nuisances actuelles (*bruit, odeur*) ;
- Informe la population des décisions prises pour l'intégration paysagère de la tour à cyclones ;
- Précise l'impact du projet sur la circulation des poids lourds sur les 4 axes principaux, en fournissant des chiffres qui englobent l'ensemble du trafic (*VL et PL*) ;
- Réponde aux interrogations formulées par le public sur la problématique santé, en réalisant par exemple une étude sur la santé des personnels et de la population locale depuis la création de la cimenterie ;
- Apporte une réponse aux interrogations sur le devenir des équipements actuels de l'usine qui vont être désaffectés ... Leur déconstruction est-elle prévue ?

Recommandation des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Puisque le code de l'environnement (artL.121.8), prévoit une concertation continue jusqu'à l'enquête publique, les garants **recommandent au maître d'ouvrage de mettre en place une participation active et une information constante du public au fil des décisions prises ou à prendre pour l'ensemble de la procédure, ce, jusqu'à l'enquête publique.**

Il lui revient de déterminer les moyens et structures qui lui semblent les plus pertinents pour que le public soit informé le plus rapidement possible des décisions prises inhérentes à l'évolution du projet. Par exemple : Comité de suivi comprenant des habitants, des salariés, des représentants d'associations locales..., des réunions publiques, une newsletter ...

Les demandes de précision et les recommandations des garants sont récapitulées sous la forme d'un tableau joint en annexe. Le maître d'ouvrage le complétera au moment de sa réponse, et il sera publié.

Celui-ci est joint au présent et également accessible en annexe (format PDF) par le lien suivant : [Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants](#)

Liste des annexes

- **Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants**
- **Annexe 2 - Dispositif d'information**
- **Annexe 3 - Annonces légales**
- **Annexe 4 - Exemple de formulaire CNDP**

Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le maître d'ouvrage à la concertation préalable			
Demande de précisions et recommandation 22/10/2021	Réponse du maître d'ouvrage JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. Répondre aux questions et observations du registre dématérialisé listés page 26 et 27 du présent bilan.</i>			
<i>2. Prendre en compte les demandes des salariés relatives aux conditions de travail (cf. demandes du CSE de la cimenterie) ;</i>			
<i>3. Préciser et formaliser l'impact des techniques utilisées sur la réduction des nuisances actuelles (bruit, odeur) ;</i>			
<i>4. Informer la population des décisions prises pour l'intégration paysagère de la tour à cyclones ;</i>			
<i>5. Préciser l'impact du projet sur la circulation des poids lourds sur les 4 axes principaux, en fournissant des chiffres qui englobent l'ensemble du trafic (VL et PL) ;</i>			
<i>6. Répondre aux interrogations formulées par le public sur la problématique santé, en réalisant par exemple une étude sur la santé des personnels et de la population locale depuis la création de la cimenterie ;</i>			
<i>7. Apporter une réponse aux interrogations sur le devenir des équipements actuels de l'usine qui vont être désaffectés ... Leur déconstruction est-elle prévue ?</i>			

Bilan de la concertation préalable du projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault (79)

<p>Recommandation portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<p><i>1. Puisque le code de l'environnement (artL.121.8), prévoit une concertation continue jusqu'à l'enquête publique, les garants recommandent au maître d'ouvrage de mettre en place une participation active et une information constante du public au fil des décisions prises ou à prendre pour l'ensemble de la procédure, ce, jusqu'à l'enquête publique.</i></p> <p><i>Il lui revient de déterminer les moyens et structures qui lui semblent les plus pertinents pour que le public soit informé le plus rapidement possible des décisions prises inhérentes à l'évolution du projet. Par exemple : Comité de suivi comprenant des habitants, des salariés, des représentants d'associations locales..., des réunions publiques, une newsletter ...</i></p>			

Annexe 2 - Dispositif d'information

- **Site internet dédié**, avec un espace de contribution
- **13 affiches légales réglementaires** (format A3 de couleur jaune)
- **3 communiqués de presse** aux médias locaux (presse, télévision, radio) au lancement de la concertation, début septembre et en fin de dispositif
- **2 parutions "encarts presse"** dans les 2 journaux régionaux : La Nouvelle République et Le Courrier de l'Ouest – les 15/06 et 23/08/2021 ↵ ↓

airvault 2025 PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE D'AIRVAULT

Le 15/06/2021

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC
DU 1^{er} JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2021

INFORMEZ-VOUS PARTICIPEZ EN DONNANT VOTRE AVIS !

EN JUILLET

PERMANENCES
Marché d'Airvault - le matin - Samedi 3 et Samedi 10 juillet 2021
Salle du CCAS d'Airvault - de 9h à 11h - Mardi 6 et Mardi 13 juillet 2021

REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT
Domaine de Soullèvres - de 18h à 19h30
Lundi 5 juillet 2021

ATELIER THÉMATIQUE N° 1
"Enjeux d'aménagement, sociaux et économiques"
Salle des fêtes de Bourcq-sur-Airvault - de 18h à 19h30
Lundi 12 juillet 2021

**Ateliers thématiques, visites guidées de l'usine...
Rendez-vous en septembre pour la suite des événements !**

INFORMEZ-VOUS
www.concertation-airvault2025.fr
Au siège de la CC Airvaux-Val du Thouet
dans votre mairie

inscriptions obligatoires
Cinéma ou cour de la Poste
Salle des fêtes de Soullèvres
ou à la mairie de Bourcq-sur-Airvault
ou par téléphone : 052444 89 31

Ciments Calcia
www.cimentscalcia.com

airvault 2025 PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE D'AIRVAULT

Le 23/08/2021

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC
DU 1^{er} JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2021

INFORMEZ-VOUS PARTICIPEZ EN DONNANT VOTRE AVIS !

PERMANENCES
Marché d'Airvault - le matin - Samedi 28 août 2021
Marché de Saint-Loup-Amalé - le matin - Dimanche 29 août 2021
Salle du CCAS d'Airvault - de 9h à 11h - Vendredi 3 et Mercredi 22 septembre 2021

ATELIER THÉMATIQUE N° 2 et 3
"Enjeux environnementaux et suivi"
Domaine de Soullèvres - de 18h à 19h30
Jeudi 2 septembre 2021
"Enjeux patrimoniaux et culturels"
Domaine de Soullèvres - de 18h à 19h30
Mardi 14 septembre 2021

VISITES GUIDÉES DE L'USINE
Cimenterie Ciments Calcia - de 14h à 18h
Mercredi 8 septembre 2021
Samedi 11 septembre 2021

REUNION PUBLIQUE
Partage des premiers enseignements
Domaine de Soullèvres - de 18h à 19h30
Mardi 21 septembre 2021

INFORMEZ-VOUS
www.concertation-airvault2025.fr
Au siège de la CC Airvaux-Val du Thouet
dans votre mairie

inscriptions obligatoires
Cinéma ou cour de la Poste
Salle des fêtes de Soullèvres
ou à la mairie de Bourcq-sur-Airvault
ou par téléphone : 052444 89 31

Ciments Calcia
www.cimentscalcia.com

- **250 affiches A3** : 15 par commune et pour la Communauté de Communes, 2 à l'usine

airvault 2025 PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE D'AIRVAULT

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC
DU 1^{er} JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2021

VENEZ PARTICIPER ET DONNER VOTRE AVIS !
Réunions publiques, ateliers thématiques, permanences, visites guidées...

INFORMEZ-VOUS
SUR LE PROGRAMME DE LA CONCERTATION ET LE PROJET
- sur le site de la concertation : www.concertation-airvault2025.fr
- au siège de la CC Airvaux-Val du Thouet
- dans votre Mairie

Ciments Calcia
www.cimentscalcia.com

- **2 500 flyers A5** : 150 ex. par commune et Communauté de Communes, 150 pour l'usine, 10 pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et le reste pour les permanences, réunions publiques et thématiques Recto ↓
Verso ↓



- **"Information double page"** dans la "Lettre d'information" de la Communauté de Communes, parution de juin distribuée à 4 500 exemplaires dans tous les foyers des communes de la CC.AVT
Document accessible par le lien suivant : <https://www.cc-avt.fr/lettres-d-information.html?file=files/tabularasa/images/pages/Lettres%20infos/lettre6.pdf>
- **40 dossiers de concertation**, A4 à l'italienne : 13 en libre consultation, adossé au registre des contributions, à la Communauté de Communes, 11 dans les communes, le reste à l'usine et mis à disposition lors des permanences ou pour envoi postal sur demande et disponible en .pdf sur le site de la concertation
Document accessible par le lien suivant : <http://concertation-airvault2025.fr/wp-content/uploads/2020/09/DOSSIER-DE-CONCERTATION-page-a%E2%95%A0CC%A7-page.pdf>
- **1500 plaquettes** présentant synthétiquement le projet : en libre-service dans les 13 communes, à la Communauté de communes, distribution aux salariés de l'usine, mise à disposition lors des rencontres (réunions, ateliers, permanences, ...) et disponible en .pdf sur le site de la concertation
Document accessible par le lien suivant : <http://concertation-airvault2025.fr/wp-content/uploads/2021/06/PLAQUETTE-6-VOLETS-A5-planche.pdf>
- **Exposition** constituée de 9 kakémonos (Cf. photos ci-après) et 2 vidéos de présentation du site (base vidéo réalisée pour les 100 ans de l'usine) et animation du projet de modernisation de l'usine en 3D.

La concertation et la CNDP



Le porteur de projet



La cimenterie

..... dans l'économie circulaire



Les enjeux du projet



La stratégie de décarbonation



Les combustibles alternatifs



Les C.S.R.



Au cœur de l'usine de demain (schéma 3D)



AU CŒUR DE L'USINE DE DEMAIN

Nouveaux éléments dans le cadre du projet :

CONCRÉTISAGE

- 1 - Concasseur

PRÉ-ÉCHAUFFEMENT

- 2 - Pré-chauffeur

CUSSION

- 3 - Pré-chauffeur
- 4 - Ligne de cuisson avec sèche
- 5 - Système de lavage de gaz
- 6 - Tour de préchauffage avec système d'injection pour réduction de NOx
- 7 - Tour à cyclones
- 8 - Unité de stockage de CEM
- 9 - Deux silos de stockage de CEM
- 10 - Sala de contrôle centralisée et laboratoire



Éléments existants présents sur le schéma concerné dans le cadre du projet :

- 1 - Unité de stockage ciment
- 2 - Silos ciment
- 3 - Silos stockage ciment
- 4 - Unité de lavage pour réduction NOx
- 5 - Silos stockage ciment

LES GAINS ATTENDUS

L'augmentation des sources de combustibles de substitution

Le procédé de voie sèche avec pré-chauffeur, qui permet le pré-chauffage du cru dans une tour à cyclones, et la modernisation des équipements de production permettent d'augmenter la part des combustibles alternatifs.

Ils passeront de 50 % à 58 %, réduisant ainsi le coût de combustion. Les tour à cyclones à 12 % - La réduction énergétique d'un plus grand volume de déchets sont une performance de l'écologie industrielle et un enjeu pour la transition carbone (réduction des émissions de CO₂) du ciment.

La réduction des émissions de NOx

Avec la voie sèche, sera mis en place un système de réduction d'émission de NOx (SNCR), optimisé pour la voie sèche.

Le SNCR consiste à pulvériser de l'eau ammoniacale dans la zone de cuisson où les gaz sont à une température comprise entre 950°C et 1050°C. La réaction s'effectue entre cette dernière et les NOx présents dans les gaz. Son effet vise à réduire les émissions d'azote dans l'atmosphère. La voie sèche, qui dispose de la plage de température adéquate sur une grande partie du procédé, permet d'optimiser le fonctionnement.

Une baisse de la consommation énergétique

La voie en silos de la voie sèche contribuera à réduire la consommation énergétique du procédé industriel.

- Le "cru" ne devra plus être chauffé pour le rendre au température, le refroidissement énergétique de la voie sèche est nettement supérieur à celui d'une voie semi-sèche.
- La pré-calcination sera directement une bonne réponse face à la charge thermique, grâce à l'efficacité énergétique.

LA TOUR À CYCLONES

Ce projet implique notamment la construction d'une "tour à cyclones" d'une hauteur de l'ordre de 185 mètres.

Principe de fonctionnement d'un cyclone

Les gaz chargés de matière en suspension (cru) entrent dans le cyclone et se mettent en rotation autour du tube central. L'énergie cinétique est transférée à la matière et que les solides tendent à se séparer.

La force centrifugale entraîne la matière vers la base du cyclone, alors que les gaz propres sortent à l'extérieur du tube central au lit de la matière en suspension. Les gaz propres sont évacués par le haut.

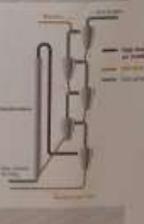


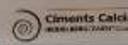
Principe de fonctionnement d'une tour à cyclones

Une tour à cyclones est une succession de cyclones (5 depuis dans le cadre du projet). Sur le principe général, la matière est évacuée au bas de la tour et descend les étages en descendant. Les gaz propres, quant à eux, remontent les étages en haut.

Les gaz propres sont évacués dans un cyclone réutilisant la matière qui sort du cyclone de l'étage du dessus.

L'échange thermique matière, qui s'effectue par la gravité de la matière et le temps de contact avec les silos à chaque étage.





Annexe 3 – Annonces légales

1 parution "annonces légales" le 15 juin dans 3 journaux (2 régionaux et 1 national)

Cf. copie de chacune de ces annonces légales ci-après.

Mardi 15 juin 2021 Les Echos

COMMUNIQUÉ

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE Relative au Projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault

OBJET DE LA CONCERTATION

La société **Ciments Calcia**, l'un des principaux producteurs nationaux de matériaux de construction, porte un projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault (79).

Le projet « **Airvault 2025** » a pour objet la modernisation de plus 80 % du process industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles. L'ambition principale est de faire évoluer la cimenterie d'Airvault pour en faire un site référence portant les engagements du groupe en termes de réduction de l'empreinte carbone, de développement de l'économie circulaire et d'ancrage local. La mise en service de la nouvelle usine est prévue en 2025.

LE CADRE DE LA CONCERTATION

La Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, en séance plénière du 3 février 2021, de l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement, sous l'égide de 2 garants : Emmanuelle CREPEAU et Claude RENO. Cette décision est consultable sur le site www.debatpublic.fr.

Les garants peuvent être contactés par mail : emmanuelle.crepeau@garant-cndp.fr ou clauder.renou@garant-cndp.fr

DUREE DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera du 1^{er} juillet 2021 au 24 septembre 2021.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Informer le plus largement possible et en toute transparence tous ceux qui peuvent être concernés par le projet (riverains, élus, associations, acteurs économiques et organisations socio-professionnelles...);
- Permettre l'expression des avis et des propositions sur le projet.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Le dossier de la concertation ainsi qu'une plaquette du projet seront consultables :

- **En version numérique** sur le site de la concertation : www.concertation-airvault2025.fr
- **En version imprimée** :
 - o Au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ;
 - o Dans les mairies de : Airvault, Saint-Loup-Lamairé, Louin, Availles-Thouarsais, Assais-les-Jumeaux, Boussais, Le Chillou, Irais, Maisontiers, Viennay, Amailloux, Marnes, Saint-Généroux, Saint-Jouin de Marnes (Plaine-et-Vallées).

Plusieurs rencontres seront organisées dans le cadre de la concertation, sur inscription obligatoire :

- Une réunion publique de lancement de la concertation : lundi 5 juillet 2021 de 18h à 19h30 au Domaine de Soulièvres à Airvault ;
- Des ateliers participatifs thématiques ;
- Des visites de l'usine ;
- Des permanences publiques, téléphoniques et mobiles ;

Il sera possible de déposer une contribution :

- En ligne : sur le site www.concertation-airvault2025.fr
- Par courrier libre réponse : Cimenterie Ciments Calcia – Libre réponse n°93569 – 79600 Airvault
- Par courrier électronique : contact@concertation-airvault2025.fr
- Par téléphone : tous les mardis de 16h30 à 18h30 au 06 50 64 64 08
- Sur l'un des registres papiers présents au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et dans les communes

L'ensemble des modalités de concertation, l'agenda complet et la documentation sont disponibles sur le site www.concertation-airvault2025.fr

La Nouvelle République

Mardi 15 juin 2021

Avis administratifs

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Relative au Projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault

OBJET DE LA CONCERTATION

La société Ciments Calcia, l'un des principaux producteurs nationaux de matériaux de construction, porte un projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault (79).

Le projet « **Airvault 2025** » a pour objet la modernisation de plus 80 % du processus industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles. L'ambition principale est de faire évoluer la cimenterie d'Airvault pour en faire un site référence portant les engagements du groupe en termes de réduction de l'empreinte carbone, de développement de l'économie circulaire et d'ancrage local. La mise en service de la nouvelle usine est prévue en 2025.

LE CADRE DE LA CONCERTATION

La Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, en séance plénière du 3 février 2021, de l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement, sous l'égide de 2 garants : Emmanuelle CREPEAU et Claude RENO. Cette décision est consultable sur le site www.debatpublic.fr. Les garants peuvent être contactés par mail : emmanuelle.crepeau@garant-cndp.fr ou claude.renou@garant-cndp.fr

DUREE DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera du 1er juillet 2021 au 24 septembre 2021.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Informer le plus largement possible et en toute transparence tous ceux qui peuvent être concernés par le projet (riverains, élus, associations, acteurs économiques et organisations socio-professionnelles...);
- Permettre l'expression des avis et des propositions sur le projet.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Le dossier de la concertation ainsi qu'une plaquette du projet seront consultables :

En version numérique sur le site de la concertation :

www.concertation-airvault2025.fr

En version imprimée :

- Au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ;
- Dans les mairies de : Airvault, Saint-Loup-Lamairé, Louin, Availles-Thouarsais, Assais-les-Jumeaux, Boussais, Le Chillou, Irais, Maisontiers, Viennay, Amailloux, Marnes, Saint-Généroux, Saint-Jouin de Marnes (Plaine-et-Vallées).

Plusieurs rencontres seront organisées dans le cadre de la concertation, sur inscription obligatoire :

- Une réunion publique de lancement de la concertation : lundi 5 juillet 2021 de 18h à 19h30 au Domaine de Soulièvres à Airvault ;
- Des ateliers participatifs thématiques ;
- Des visites de l'usine ;
- Des permanences publiques, téléphoniques et mobiles ;

Il sera possible de déposer une contribution :

- En ligne : sur le site www.concertation-airvault2025.fr
- Par courrier libre réponse : Cimenterie Ciments Calcia – Libre réponse n° 93569 – 79600 Airvault
- Par courrier électronique : contact@concertation-airvault2025.fr
- Par téléphone : tous les mardis de 16h30 à 18h30 au 06 50 64 64 08
- Sur l'un des registres papiers présents au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et dans les communes

L'ensemble des modalités de concertation, l'agenda complet et la documentation sont disponibles sur le site www.concertation-airvault2025.fr

Le Courrier de l'Ouest Deux-Sèvres

Mardi 15 juin 2021

Avis administratifs

Projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE

Objet de la concertation : la société Ciments Calcia, l'un des principaux producteurs nationaux de matériaux de construction porte un projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault (79).

Le projet "Airvault 2025" a pour objet la modernisation de plus 80% du process industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles.

L'ambition principale est de faire évoluer la cimenterie d'Airvault pour en faire un site référence portant les engagements du groupe en termes de réduction de l'empreinte carbone, de développement de l'économie circulaire et d'ancrage local.

La mise en service de la nouvelle usine est prévue en 2025.

Le cadre de la concertation : la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, en séance plénière du 3 février 2021, de l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement, sous l'égide de 2 garants : Emmanuelle Crepeau et Claude Renou.

Cette décision est consultable sur le site www.debatpublic.fr

Les garants peuvent être contactés par mail :

emmanuelle.crepeau@garant-cndp.fr
ou clau.renou@garant-cndp.fr

Durée de la concertation : la concertation se déroulera du 1er juillet 2021 au 24 septembre 2021.

Les objectifs de la concertation :

- informer le plus largement possible et en toute transparence tous ceux qui peuvent être concernés par le projet (riverains, élus, associations, acteurs économiques et organisations socio-professionnelles™),
- permettre l'expression des avis et des propositions sur le projet.

Les modalités de la concertation : le dossier de la concertation et ainsi qu'une plaquette du projet seront consultables :

- en version numérique sur le site de la concertation : www.concertation-airvault2025.fr

- en version imprimée :
- au siège de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet,
- dans les mairies de Airvault, Saint-Loup-Lamairé, Louin, Avoilles-Thouarsais, Assais les Jumeaux, Boussais, Le Chillou, Irais, Maisontiers, Viennay, Amailloux, Marnes, Saint Généroux, Saint-Jouin de Marnes (Plaine-et-Vallées).

Plusieurs rencontres seront organisées dans le cadre de la concertation, sur inscription obligatoire :

- une réunion publique de lancement de la concertation : lundi 5 juillet de 18 h 00 à 19 h 30 au Domaine de Soulièvres à Airvault,
- des ateliers participatifs thématiques,
- des visites de l'usine,
- des permanences publiques, téléphoniques et mobiles.

Il sera possible de déposer une contribution :

- en ligne : sur le site www.concertation-airvault2025.fr
- par courrier libre réponse : Cimenterie Ciments Calcia, libre réponse n° 93569, 79600 Airvault cedex,
- par courrier électronique : contact@concertation-airvault2025.fr
- par téléphone : tous les mardis de 16 h 30 à 18 h 30 au 06 50 64 64 08,
- sur l'un des registres papiers présents au siège de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet et dans les communes.

L'ensemble des modalités de concertation, l'agenda complet et la documentation sont disponibles

www.concertation-airvault2025.fr

Annexe 4 - Exemple de formulaire CNDP

Concertation préalable relative au projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault.
Questionnaire d'information sur la participation du public.
Les informations demandées dans ce formulaire resteront anonymes et internes à la CNDP.



Permanence mobile
Marché d'Airvault
Le samedi 3 juillet 2021

QUI ÊTES-VOUS ?

Sexe : Homme Femme

Âge : - 18 ans 40-59 ans
 18-24 ans 60-69 ans
 25-39 ans 70 ans et plus

Dans quelle catégorie socio-professionnelle (selon l'INSEE) vous situez-vous ?

Agriculteurs exploitants
 Artisans, commerçants, chef d'entreprise
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés
 Ouvriers
 Sans activité professionnelle (étudiant.e, ...)
 Retraités

Commune de résidence :

Comment avez-vous eu la connaissance de la concertation publique ? (plusieurs réponses possibles)

Presse
 Radio
 Réseaux sociaux / mail / newsletter
 Sites internet : Commune
 Com.Com.
 Cimenterie Calcia
 Dédié à la concertation
 Affiche / flyer
 Réseau associatif / personnel (bouche à oreille)
 Autres (préciser) :
.....
.....

Avez-vous déjà participé à une rencontre sur le projet de modernisation de la cimenterie ?

Oui Non

Avant cette rencontre, aviez-vous connaissance de la plateforme de participation "concertation-airvault2025.fr" ?

Oui Non

Après cette rencontre, avez-vous envie de découvrir la plateforme et d'y déposer une contribution ?

Oui Non

Votre avis sur cette permanence ?

Les supports de présentation vous ont-ils semblé ?

	Non, pas du tout	Non, pas vraiment	Oui, plutôt	Oui, tout à fait
Utiles				
Clairs				
Complets				

Quelles étaient vos attentes en vous déplaçant à cette permanence ?

.....
.....
.....

Globalement, diriez-vous que la permanence y a répondu ?

	Non, pas du tout	Non, pas vraiment	Oui, plutôt	Oui, tout à fait

